

## Faculté de droit



### DROI1504 Droit et gestion des conflits

[30h] 6 crédits

**Enseignant(s):** Danielle Bastien, Stéphanie Demoulin, Gilberte Marchal, Jean-Louis Renchon (coord.)

**Langue d'enseignement :** français

**Niveau :** Premier cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Fondé sur le constat qu'un juriste, dans l'exercice de ses fonctions, sera régulièrement amené à devoir gérer les multiples conflits humains, le cours, qui est inspiré par l'esprit de la réforme " Gérer sa formation ", devrait pouvoir répondre à un triple objectif :

- initier l'étudiant aux différentes lectures qui peuvent être faites des conflits humains et à la compréhension des mécanismes socio-économiques autant que des ressorts psychiques de la personnalité qui expliquent l'émergence et le développement des conflits humains ;
- analyser les différents processus institués aux fins de régler ou à tout le moins de gérer les conflits humains, en mettant particulièrement l'accent d'une part sur la place du droit, des procédures juridiques et de la justice, et d'autre part, sur les différentes formes de médiation et sur la spécificité de ce mode de résolution des conflits ;
- permettre à chaque étudiant, dans le cadre du cours, de faire personnellement l'expérience, ne fût-ce que de manière virtuelle, de se confronter aux conflits humains, d'exprimer et d'analyser ses réactions, ses attitudes, ses émotions ou ses projections, et de développer sa capacité à se situer par rapport à un conflit.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Si les enseignants doivent pouvoir disposer de la liberté et surtout de la créativité nécessaires pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les différents objectifs du cours, le contenu du cours procédera inmanquablement de ses objectifs.

Une première partie sera donc centrée sur l'étude des conflits humains.

Une deuxième partie sera centrée sur l'étude des différents modes de règlement des conflits, en mettant en évidence la spécificité de chaque processus et, notamment, le règlement judiciaire, la conciliation, l'arbitrage, la négociation, la médiation#

Une troisième partie - qui pourra être menée parallèlement aux deux premières parties - sera centrée sur l'apprentissage par l'étudiant lui-même de ses aptitudes personnelles à se positionner par rapport à un conflit et à assumer sa résolution ou sa gestion.

**Méthode**

a) En raison de l'aspect interdisciplinaire des objectifs et du contenu du cours, l'enseignement devrait, autant que possible, être assuré en cotitulature par un professeur de droit et par un professeur en sciences sociales ou en psychologie clinique.

b) Le cours fait appel à des méthodes interactives.

Le cours devrait comprendre d'une part des séances en auditoire classique pour l'enseignement de la première et la deuxième partie du cours. Cet enseignement sera cependant conçu pour permettre aux étudiants de réagir et de s'impliquer personnellement dans l'analyse des notions ou des mécanismes qui seront étudiés. De façon à favoriser cette interaction, l'enseignement se fondera sur un certain nombre de textes qui auront été lus préalablement par les étudiants.

Le cours devrait comprendre d'autre part des séances en groupes au cours desquelles les étudiants seront placés en situation d'aborder et de gérer un conflit humain. Ils seront par après invités à analyser eux-mêmes leurs propres attitudes par rapport à ce conflit.

Certaines de ces séances pourraient par ailleurs être cogérées avec un des titulaires du cours par des invités extérieurs, spécialistes de la gestion des conflits humains.

Afin de pouvoir financer ces interventions, il sera fait appel, autant que possible, aux fonds de développement pédagogique de l'U.C.L.

c) L'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants prendra expressément en compte le travail personnel effectué par l'étudiant.